



Pack FAMILIALE+

- + Une indemnisation sans franchise
- + Le remboursement des dégâts causés à toutes vos locations de vacances
- + Le remboursement des dommages causés aux objets empruntés ou loués
- + Des montants d'intervention doublés en Protection Juridique

Le Pack Familiale+ est un complément optionnel au contrat Top Familiale. Pour seulement 20 euros par an, le Pack Familiale+ élargit encore votre couverture R.C. Familiale (et Protection Juridique si vous l'avez souscrite) avec des garanties supplémentaires uniques sur le marché. Pour que de petites causes n'aient pas de graves effets financiers sur votre patrimoine !

Les atouts du Pack Familiale+

Une indemnisation sans franchise

Lorsque vous causez des dommages à autrui, votre assurance R.C. Familiale intervient pour dédommager le tiers. Toutefois, en cas de dommages matériels, vous devez toujours payer une franchise.

Mais le Pack Familiale+ applique le principe de la « franchise anglaise » : dès que les dommages dépassent le montant de la franchise [240,34 euros en octobre 2012], vous ne devez plus supporter vous-même le coût de cette franchise.

Une protection de toutes vos locations de vacances ou de fêtes de famille

Le Pack Familiale+ assure les dommages matériels que vous causez à toutes vos locations de vacances et aux salles louées à l'occasion de fêtes de famille en Belgique et à l'étranger.

Dans le cadre de la Top Familiale, seules les chambres d'hôtel sont couvertes. Mais avec le Pack Familiale+, toutes les locations sont assurées, y compris les appartements, caravanes résidentielles, maisons de vacances...

Vous endommagez une porte-fenêtre dans votre villa de vacances que vous louez en Provence ? Votre fils renverse la télévision de l'appartement loué à la mer ? Le Pack Familiale+ paie les dégâts !

Une couverture des objets que vous empruntez ou louez

Un contrat R.C. Familiale classique n'intervient pas lorsque vous endommagez un objet qui vous a été prêté ou que vous louez. Mais le Pack Familiale+ indemnise même les dommages matériels que vous causez à ces objets (outils, vélos, matériel de camping...).

Par exemple, si vous empruntez la tondeuse de votre voisin et l'abîmez, le Pack Familiale+ rembourse les dégâts à votre place.

Des interventions maximales doublées en Protection Juridique

Si vous avez souscrit la garantie Protection Juridique dans le cadre de votre Top Familiale, votre Pack Familiale+ comprendra automatiquement une extension de cette couverture pour vos frais d'avocats, de procédure en justice et d'expertise.

En effet, si vous êtes blessé à la suite d'un accident ou d'une erreur médicale, les procédures judiciaires contre le responsable peuvent s'éterniser et les frais de justice et d'avocat atteindre des sommets.

C'est pourquoi le Pack Familiale+ double les limites d'intervention par rapport au contrat Top Familiale : jusqu'à 180 000 euros pour les dommages corporels ou matériels mais aussi pour les frais de défense pénale et jusqu'à 60 000 euros pour les frais de recherche d'enfants disparus.

Et bien sûr, votre principal atout, c'est le conseil de votre courtier ! En tant qu'indépendant, votre courtier est le mieux qualifié pour vous indiquer la meilleure des protections. C'est également votre interlocuteur privilégié en cas de sinistre.

Votre courtier

sprl  bvba

BLH CONSULTANT
ASSUREUR-CONSEIL
Chaussée de Lasne 56 - 1330 Rixensart
Tél. 02 653 31 55 - Fax 02 652 12 16
CEM 0487 48 69 10

Ce document constitue une information générale sur cette assurance. L'étendue exacte des garanties est décrite dans les conditions générales du Pack Familiale+.